



## Achat de canapes droit de retractation

Par **sidilou**, le **05/08/2008** à **10:36**

Bonjour,

Il y a trois jours nous avons acheté deux canapés pour un prix de 3000 € et hier des connaissances ont acheté dans le même magasin les mêmes canapés pour le prix de 2500 €.

Nous avons donné deux chèques de 1.000 € à encaisser le 29/08/08 et le 29/09/08 et le reste à la livraison en novembre.

Pouvons nous aller dans le magasin et annuler notre commande ?

Merci de nous répondre rapidement s'il y a un délai ?

sidilou

Par **coolover**, le **05/08/2008** à **20:30**

Bonjour sidilou !

Non, dans ton cas il n'existe pas de droit de rétractation ! Pour plus de précision sur les cas où ce droit existe, RDV sur le lien suivant : [http://www.experatoo.com/droit-de-la-consommation/dans-quel-peut-retracter\\_22783\\_1.htm](http://www.experatoo.com/droit-de-la-consommation/dans-quel-peut-retracter_22783_1.htm)

Pour le reste, la liberté du commerce et des prix fait qu'un vendeur peut un jour vendre ses

produits à 3.000€, le lendemain à 2.500€, et peuvent consentir des rabais à un client fidèle par exemple ou qui achète plusieurs articles.

Cependant, les commerçants sont tenus d'afficher et d'informer les consommateurs sur leur prix (Art. L113-3, code de la consommation). Tu ne pourrais reprocher à ton vendeur qu'un défaut d'information sur le prix s'il s'avère qu'il fait les pris systématiquement à la tête du client.

Tout dépend donc des raisons pour lesquelles ton vendeur a fait un prix différents.